

**FINANCES****Budget primitif 2016**

1/ Budget ville

Programme d'emprunt 2016

2/ Budget annexe du chauffage urbain

3/ Budget annexe de la restauration municipale

4/ Budget annexe aide à domicile

5/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

6/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

7/ Budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy »

8/ Vote des taux de fiscalité directe locale

**EXPOSE DES MOTIFS***Rappel du contexte*

Le programme de réduction des dépenses publiques de 50 milliards décliné dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques se poursuit. Pour mémoire, il impacte l'Etat à hauteur de 19 milliards€, la protection sociale pour 20 milliards€ et les collectivités locales pour 11 milliards€.

Après une première réfaction de 1,5 milliards€ en 2014, la baisse des concours d'Etat aux collectivités locales est de 12,5 milliards€ ou 28 milliards€ cumulés sur la période 2014-2017.

La contribution du budget communal au redressement des comptes publics s'est traduite par une réfaction de recettes de 1,05M€ en 2014 puis 2,6M€ en 2015 et devrait être du même ordre en 2016 et 2017 soit un manque à gagner cumulé de près de 20M€ sur la période 2014-2017.

La Métropole du Grand Paris (MGP) a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans le périmètre de la MGP, ont également été créés au 1<sup>er</sup> janvier des établissements publics territoriaux (EPT) qui regroupent les communes membres de la MGP.

L'EPT exerce, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dont certaines ne nécessitent pas de définition de l'intérêt territorial. Des transferts de compétences et des flux financiers s'opèrent d'ores et déjà entre les différents échelons et vont continuer à se modifier dans un futur proche.

Dans ce contexte, la Municipalité a réaffirmé sa volonté de ne pas subir cette situation difficile voire durable, ni adopter une position de repli ou d'immobilisme. Elle entend conserver les valeurs de solidarité, préserver et mettre en œuvre les orientations contenues dans le programme municipal coélaboré avec les ivryen(ne)s. Elle souhaite maintenir un cap ambitieux de développement de son territoire en lien avec les besoins de sa population.

Les relations financières avec la MGP et le T12 se mettront en place au cours de l'exercice notamment par les conventions de gestion avec l'établissement public territorial relatives aux compétences exercées de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier.

Désormais, la commune percevra de la MGP l'attribution de compensation majorée de la compensation part salaire antérieurement perçue par la communauté d'agglomération qu'elle reversera à l'EPT 12 par le biais du fonds de compensation des charges territoriales.

En 2016, comme en 2014 et en 2015 les recettes de la commune enregistrent une baisse sous l'effet notamment de la contribution au redressement des comptes publics.

Toutefois, la commune bénéficiera en 2016 :

- d'une première recette relative à la taxe de séjour instituée au 1<sup>er</sup> janvier pour un montant estimé à 200 000€,
- d'un maintien à un niveau notable des droits de mutation : 2,39M€.

Les droits de mutation étaient envisagés pour un montant moindre lors du débat d'orientations budgétaires et des rencontres avec la population. Cette recette permet à la Municipalité d'envisager une revalorisation des impositions locales moindre qu'annoncée dans le débat au conseil municipal et à la population.

Les dépenses sont contenues au regard des orientations budgétaires qui avaient été données pour préserver l'épargne en vue de maintenir un niveau d'investissement ambitieux nécessaire pour accompagner le développement de la ville.

Ainsi, le niveau d'épargne attendu est en progression.

Détermination de l'épargne brute	BP 2015	BP2016 hors relations financières avec la MGP/T12	Evolution		BP2016 Avec relations financières avec la MGP/T12
			M€	%	
Recettes	140 674 873	140 429 638	- 245 235	-0,2%	155 226 033
recettes retraitées des fonds de péréquation	139 014 873	138 729 638	- 285 235	-0,2%	153 526 033
Dépenses de gestion	124 489 123	122 717 520	- 1 771 603	-1,4%	137 513 915
dépenses de gestion retraitées des fonds de péréquation	122 829 123	121 017 520	- 1 811 603	-1,5%	135 813 915
Epargne de gestion	16 185 750	17 712 118	1 526 368	9,4%	17 712 118
Frais financiers	3 285 691	2 832 000	- 453 691	-13,8%	2 832 000
Epargne brute	12 900 059	14 880 118	1 980 059	15,3%	14 880 118
Capital de la dette	9 118 381	9 555 941	437 560	4,8%	9 555 941

(Version consolidée budget principal et budgets annexes)

Les intérêts de la dette tiennent compte des niveaux de taux bas et sont en baisse par rapport à 2015 et 2014.

Le capital de la dette est en légère augmentation.

Le poids de l'annuité de l'emprunt est stable depuis plusieurs exercices.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	BP 2016
Dépenses d'investissement	33 831 088
Recettes propres et affectées	17 304 056
Epargne nette	5 324 177
Besoin d'emprunt	11 202 855

(Version consolidée budget principal et budgets annexes)

## I - Section de fonctionnement (version consolidée budget principal et budgets annexes)

Le budget réglementaire de la ville comprend le budget principal et les budgets annexes présentés ci-dessous en dépenses et recettes.

La réforme institutionnelle a transféré notamment les compétences eau et assainissement et gestion des déchets ménagers et assimilés de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux établissements publics territoriaux.

Les budgets annexes afférents à ces deux compétences ont donc été clôturés au 31 décembre 2015.

Cependant compte tenu des conventions de gestion signées avec l'établissement public Grand Orly-Seine Amont-Val de Bièvre, les dépenses et recettes prévisionnelles sont intégrées au budget principal.

Des ajustements budgétaires seront à prévoir en cours d'exercice sous l'impulsion des travaux de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Des flux budgétaires et des écritures comptables interviendront ultérieurement entre les deux entités.

<i>Budget</i>	<i>Dépenses 2016</i>	<i>Recettes 2016</i>
Budget principal	139 243 006 €	154 111 658 €
Budget annexe de la restauration municipale	600 778 €	600 778 €
Budget annexe du chauffage urbain	89 500 €	89 500 €
Budget annexe du service de l'aide à domicile	1 970 729 €	1 970 729 €
Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique	964 986 €	964 483 €
Budget annexe du service des soins infirmiers	533 915 €	533 915 €
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy	732 465 €	744 434 €

En termes de représentation financière qui se traduit par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement et selon une vision consolidée du budget, les dépenses s'élèvent à 135 813 915€ et les recettes à 153 526 033€.

### A. Les dépenses

Elles sont estimées, masse salariale et charges de la dette comprises à 125,5M€ en baisse de 2,2M€ par rapport au budget primitif 2015.

Elles sont de 140,3M€ si l'on prend en compte le fonds de compensation des charges territoriales institué par la réforme du Grand Paris.

Après retraitement des contributions aux fonds de péréquations (atténuations de produits) pour 1,7M€ et hors intérêts de la dette, elles sont évaluées à 121 M€ en baisse de 1,8M€.

opérations réelles	BP 2015	BP 2016 hors relations financières avec la MGP/T12	Evolution (%)	BP 2016 avec relations financières avec la MGP/T12
DEPENSES DE PERSONNEL	81 841 892	81 400 000	-0,54%	81 400 000
CREDITS DES SERVICES	33 024 260	31 927 125	-3,32%	31 927 125
CONTINGENTS	3 926 303	3 748 629	-4,53%	3 748 629
SUBVENTIONS	4 036 668	3 941 766	-2,35%	3 941 766
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 660 000	1 700 000	2,41%	1 700 000
CHARGES FINANCIERES	3 285 691	2 832 000	-13,81%	2 832 000
FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES				14 796 395
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>127 774 814</b>	<b>125 549 520</b>	<b>-1,74%</b>	<b>140 345 915</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et atténuation de produits</b>	<b>122 829 123</b>	<b>121 017 520</b>	<b>-1,47%</b>	<b>135 813 915</b>
AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	9 118 381	9 555 941	4,80%	9 555 941
EPARGNE BRUTE	12 900 059	14 880 118	15,35%	14 880 118

(Version consolidée budget principal et budgets annexes)

### 1/ Les charges de personnel

Elles sont à ce jour prévues pour un montant de 81,4 M€, soit un montant identique au budget du personnel réalisé en 2015.

Il est à noter que les prévisions budgétaires n'intègrent pas la revalorisation de 0,6% du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet, l'annonce gouvernementale du 17 mars étant trop tardive pour être valorisée. Des ajustements pourraient donc avoir lieu en cours d'année.

Outre les dépenses de reconduction, les dépenses de personnel intègrent:

- la progression automatique du GVT (glissement vieillesse technicité) à hauteur de 300 000€,
- les dépenses induites par les mesures gouvernementales à hauteur de 110 000€ (revalorisation des indices des catégories B, SMIC...),
- les dépenses liées aux équipements nouveaux actés pour un montant estimé à 680 000€ (nouveaux postes de l'école Rosalind Franklin, de la crèche Rosa bonheur et des maisons de quartiers Gagarine et Pierre et Marie Curie en année pleine, nouveaux postes et vacations supplémentaires pour la crèche Pierre Rigaud),
- les dépenses nouvelles liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (vacations supplémentaires nécessaires suite à la modification de la journée du mercredi), estimées à 110 000€.

L'intégration à budget constant de ces dépenses nécessite de maintenir une gestion extrêmement rigoureuse de la masse salariale et de poursuivre les démarches et actions engagées sur les précédents exercices budgétaires pour maîtriser son évolution, notamment celles tendant à faire évoluer les organisations de travail dans les services et directions et à optimiser les modes de gestion des dépenses de personnel (maîtrise des recrutements, redéploiements ou suppressions de postes, limitation des remplacements, efforts sur le repositionnement des agents en reclassement...).

Dans ce cadre, des suppressions de postes vacants et des redéploiements sont proposés pour 2016, à la fois pour permettre le financement des postes nécessaires au fonctionnement des nouveaux équipements créés en 2015 et 2016 et pour adapter les ressources existantes aux besoins de fonctionnement des services, sans augmentation de coûts et du nombre global de postes autorisés. Ainsi, il est proposé de supprimer 18 postes, permettant la création, à coûts équivalents, de 18 nouveaux postes (11 pour les nouveaux équipements et besoins des services, 7 régularisations de postes en sureffectifs) et la création de vacations supplémentaires (crèche Pierre Rigaud et rythmes scolaires).

## 2/ Les dépenses de fonctionnement des services

Elles sont évaluées à 31,9M€ en baisse de 1,1M€ par rapport au BP 2015 après une diminution de 1,7M€ entre le BP 2015 et le BP 2014.

Elles intègrent notamment :

- l'activité de la maison de quartier Gagarine, de la crèche Rosa Bonheur et de l'école et du gymnase Rosalind Franklin en année pleine,
- la préfiguration de la maison de quartier Ivry Port, les capacités budgétaires ne permettant pas un lancement immédiat sur ce quartier,
- le maintien de la classe CHAM (classe horaire aménagée musique) pour répondre aux préoccupations qui se sont exprimées.

Toutefois, les capacités financières de la commune ne permettent pas de réintégrer les dispositions gelées dès 2015 :

- organisation de la Nuit Blanche,
- dispositif chèques vacances pour les jeunes, village du Monde, séjour de solidarité,
- vacances de printemps pour les enfants et les jeunes,

Outre de nouvelles mesures de gestion, elles prennent également en compte notamment :

- une économie de loyers (180 000€) du fait de l'installation de services municipaux dans des locaux aménagés à J. Hachette,
- une baisse des frais de gardiennage (70 000€) pour prévenir les occupations illicites des terrains et bâtiments communaux,
- la suppression des mini-séjours organisés par les centres de loisirs au mois d'août,
- la suppression des aides aux projets des écoles,
- la suppression de l'action de la prévention routière dans les écoles,
- un ajustement du crédit élève,
- la suppression d'un séjour hiver pour les jeunes,
- une nouvelle baisse des frais d'affranchissement (22 000€),
- une baisse du montant consacré aux carburants,
- une légère diminution sur le montant des locations de cars,
- un nouvel effort sur la diffusion et la programmation du Hangar,

....

### 3/ Les contingents et participations

Il s'agit des contributions que la ville verse à divers organismes ou syndicats.

Ils sont estimés à 3,7M€ en baisse de 178 000€ par rapport au budget primitif 2015. Cette baisse est quasi identique à celle observée entre le BP 2015 et le BP 2014.

Cette prévision comprend notamment :

- la contribution au théâtre Antoine Vitez pour 1 260 000€ pour les contraintes de service public imposées par la commune. Cette contribution est en baisse par rapport au BP 2015 pour participer aux efforts de gestion portés par le budget communal,
- la contribution de la commune au contingent incendie pour 1 042 000€,
- la participation aux charges du SIIM (syndicat intercommunal pour l'informatique municipale) pour 905 000€,
- la contribution communale pour les enfants scolarisés dans les établissements privés Jean XXIII et Notre Dame de l'Espérance pour 354 640€ ainsi que les participations aux frais des enfants scolarisés hors commune (23 015€),
- les cotisations aux différents syndicats SIPPAREC (syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication), SIGEIF (syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France), syndicat funéraire...),
- la subvention au CCAS (centre communal d'action sociale) pour 80 000€ en hausse de 22 000€ par rapport au BP 2015.

Il n'est pas nécessaire cette année d'apporter une contribution au fonctionnement de l'EPSMSI (établissement public social et médico-social intercommunal Ivry/Vitry) conformément à la délibération adoptée en décembre dernier. Cette contribution prévisionnelle était de 115 000€ en 2015.

### 4/ Les subventions aux associations

Elles sont prévues pour un montant de 3,9M€ en légère baisse par rapport à 2015 (-95 000€).

Il s'agit de l'aide financière apportée par la commune aux nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, la citoyenneté, les relations internationales, les solidarités, les loisirs, etc.

Ce montant comprend également la participation financière départementale de 37 491€, au titre de l'année 2015, à reverser aux associations et des crédits pour répondre à des projets spécifiques présentés en cours d'année.

Hormis les associations intervenant dans le champ social, un effort à hauteur de 3% leur a été demandé.

### 5/ La charge de la dette

Les charges financières correspondent aux intérêts payés au titre des emprunts contractés par la commune. Elles sont estimées pour 2016 à 2 832 000€ (3 285 691€ au budget primitif 2015).

Il est à noter que les taux sont historiquement bas. Le choix de taux variable permet de faire baisser le taux moyen de la dette et donc d'optimiser les frais financiers.

L'encours de dette au premier janvier est estimé à 104 878 368€ (106 288 919€ en 2015).

L'annuité de la dette est anticipée pour un montant global de 12,39M€ et comprend :

- 2 832 000€ au titre du paiement des intérêts d'emprunt,
- 9 555 941€ au titre du remboursement du capital des emprunts mobilisés.

## **B. Les recettes de fonctionnement**

Elles sont estimées en version consolidée (budget principal et budgets annexes) à 140,4M€ en baisse de 245 000€ par rapport au budget primitif 2015 et à 155,2M€ si l'on tient compte des relations avec la MGP.

Après retraitement des contributions nettes aux fonds de péréquations (atténuations de produits) pour 1 700 000€, elles sont évaluées à 138,7 M€ en baisse de 285 000€ par rapport au budget primitif 2015 ou à 153,5M€ si l'on prend en considération les relations avec la MGP

\*\*\*\*\*

Au moment de la rédaction du rapport, la commune n'a pas reçu de notification de la part de l'Etat relative :

- à la contribution communale au redressement des comptes publics,
- aux contributions aux deux fonds de péréquation FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Ile de France),
- aux dotations.

Les données énoncées relèvent donc encore d'approches internes à l'administration communale.

\*\*\*\*

### 1/ La fiscalité directe locale, les allocations compensatrices

#### Les contributions directes locales

Les montants des bases et produits de la fiscalité communale ont été notifiés à la commune le 14 mars.

Les montants des bases notifiés par les services de la Direction générale des finances publiques sont les suivants :

	<b>bases réelles 2015</b>	<b>bases prévisionnelles 2016 notifiées</b>	<b>écart</b>	<b>évolution (%)</b>
TH	93 669 752	97 455 000	3 785 248	4,04%
TFB	116 888 401	117 258 000	369 599	0,32%
TFNB	514 772	488 000	-26 772	-5,20%

Ces évolutions résultent de la prise en compte de l'évolution forfaitaire de 1% des bases fiscales décidée en loi de finances, des livraisons, modifications et des démolitions de locaux.

Il est proposé de faire évoluer les taux de la fiscalité directe locale de 2,5% plutôt que 3% comme cela avait été évoqué par la Municipalité au cours de la procédure budgétaire, du fait notamment de recettes de droits de mutation non attendus.

Les taux 2016 seraient ainsi les suivants :

	Taux 2015	Taux 2016
TH	19,59	20,08
TFB	32,75	33,57
TFNB	51,66	52,95

Le produit fiscal en résultant se monterait à 59 190 871€.

Le produit attendu de la majoration de 20% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (résidences secondaires) selon les informations notifiées par l'Etat serait de 168 052€.

Il est à noter que les services fiscaux ont informé fin février que les bases prévisionnelles de taxe d'habitation pourraient être surestimées du fait des modifications législatives visant à corriger la perte de la demi-part du quotient familial des ménages modestes intervenues trop tardivement pour pouvoir être prises en compte correctement.

#### Les fonds de garantie

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux communes pour la première fois en 2011 afin d'assurer le maintien des ressources de la ville l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

En 2016, le montant du FNGIR est de 3 909 608€ et celui de la DCRTP de 2 055 704€.

Au total la ville percevra donc 5 965 312€, montant qui n'évolue plus, contrairement au dynamisme de la taxe professionnelle que ces fonds remplacent.

### Les allocations compensatrices

Ces allocations sont censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux.

Depuis des années, et plus particulièrement les allocations compensatrices de foncier bâti ont été transformées en variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours d'Etat aux collectivités locales en vue de financer notamment les abondements des dotations de péréquation verticale (DSU - dotation de solidarité urbaine, DSR - dotation de solidarité rurale, DNP - dotation nationale de péréquation...). Elles sont ainsi déconnectées des questions fiscales.

Le montant notifié par l'Etat est de 1 676 345€ en baisse de près de 138 000€ par rapport au montant de 2015.

#### 2/ L'attribution de compensation

La création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de ses territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2016 génère des modifications dans les flux financiers par rapport aux flux existants avec la communauté d'agglomération.

La commune percevra une attribution de compensation de la MGP. Celle-ci correspond au montant de l'attribution de compensation versée par la CASA (Communauté d'agglomération Seine Amont) en 2015 (43M€) auquel s'ajoutera le montant de la dotation de la compensation de l'ex-part salaire de la taxe professionnelle perçue auparavant par la CASA (14,8M€) que la commune reverse au T12 par le biais du fonds de compensation des charges territoriales.

Le montant prévisionnel pour 2016 est de 57 871 509€.

Le montant à reverser par le biais du FCCT (fonds de compensation des charges transférées) est de 14 796 395€.

#### 3/ La dotation globale de fonctionnement

Dans l'attente d'une notification de l'Etat, la DGF est anticipée pour un montant de 5,4M€ en baisse de 2,8M€ par rapport à 2015 et de 6,8M€ par rapport à 2013.

Cette simulation intègre :

- le maintien de la dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSUCS) pour un montant de 1 086 858€,
- la baisse de 3% pour Ivry-sur-Seine de la dotation forfaitaire, celle-ci subissant au niveau national une réfaction nécessaire à alimenter les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR, DNP),
- la contribution de la commune à la baisse des concours d'Etat aux collectivités locales estimée pour 2,6M€.

#### 4/ Les fonds de péréquation

La commune est contributrice aux deux fonds de péréquation horizontale depuis 2012 : FPIC et FSRIF. En 2015, elle est devenue également bénéficiaire nette au fonds de péréquation régional.

### Le FPIC

Le FPIC a été créé en loi de finances 2011 pour 2012 pour assurer une redistribution des ressources des territoires les plus favorisés vers les plus défavorisés avec l'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal.

Finalement, le montant du fonds sera plafonné en 2016 à 1Md€ au lieu de 1,2Mds€ mais poursuit cependant sa croissance (+ 220M€ par rapport à 2015).

Du fait de la réforme institutionnelle, la situation au regard du FPIC est analysée sur le périmètre du T12 et non plus de la CASA.

Les estimations des contributions communales sont incertaines, une contribution communale de 1,2M€ a été retenue dans l'attente des notifications de l'Etat et de la détermination des mécanismes de répartition au sein de l'EPT.

### Le FSRIF

Le FSRIF a été créé en 1991 pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins de leur population. Il a été rénové en 2012.

Il est de 290M€ en 2016 en augmentation de 20M€ par rapport à 2015.

La commune a perçu pour la première fois en 2015 une dotation du fonds de 607 449€ supérieure de 141 177€ à la contribution communale (466 272€).

Dans l'attente des notifications d'Etat, il est proposé de retenir un solde nul pour ce fonds régional, soit une contribution de 500 000€ compensée par une attribution de 500 000€ également.

## 5/ Les autres recettes fiscales

### Les droits de mutation

Ils sont évalués à 2,39M€ en très légère baisse par rapport à 2015 (2,45M€).

### Les autres recettes fiscales

Elles seraient de 2,7M€ identiques au BP 2015.

Elles comprennent notamment :

- les droits de stationnement et de voirie pour 1 114 650€,
- la taxe sur l'électricité pour 920 000€,
- la taxe sur la publicité extérieure pour 290 269€,
- une première prévision pour la taxe de séjour pour 200 000€ qu'il est prévu de réviser au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- une prévision de 150 000€ pour les rôles supplémentaires de fiscalité directe locale.

## 6/ Les recettes des services

Elles sont prévues à hauteur de 19,3M€ en baisse de 600 000€ par rapport au budget primitif 2015. Toutefois elles ne tiennent plus compte des recettes d'assainissement qui n'est plus une compétence communale.

Elles intègrent notamment :

- la recette de 1 000 000€ liée à la disposition adoptée par le conseil syndical du SYCTOM (agence métropolitaine des déchets ménagers) pour l'accueil d'un centre de traitement des déchets ménagers sur le territoire communal,
- le remboursement d'une quote-part d'intérêt d'emprunt par l'établissement public Silver innov Charles Foix (46 558€) dans le cadre du transfert de la plateforme immobilière et de service.

### **C. L'autofinancement**

Celui-ci s'élève à 5,3M€ (3,8M€ au budget primitif 2015) et sera affecté au financement de l'investissement de l'année.

## **II - Section d'investissement (version consolidée budget principal et budgets annexes)**

Le budget réglementaire de la ville comprend le budget principal et les budgets annexes présentés ci-dessous en dépenses et recettes.

<i>Type de budget</i>	<i>Dépenses 2016</i>	<i>Recettes 2016</i>
Budget principal	43 373 753 €	28 505 101 €
Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique	6 980 €	7 483 €
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy	13 000 €	1 031 €
Les autres budgets annexes ne présentent pas pour 2016 de budget d'investissement		

Le montant du programme global d'investissement pour l'année 2016 est de 33.8 M€.

Les recettes d'investissement sont estimées à 17,3M€.

### **A) - Les dépenses d'investissement**

Elles tiennent compte :

- des opérations considérées comme prioritaires sur le mandat,
- des engagements juridiques conclus par la commune,
- des moyens impératifs en termes de poursuite d'activité et continuité du service public (par exemple : remplacement de matériels défectueux, ...).

#### *Le programme d'investissement*

Pour 2016 son montant est de 33 831 088€ ou 32 323 088€ hors acquisitions foncières « compensées ».

En effet, il comprend quatre acquisitions foncières dont la revente est prévue au cours du même exercice pour un montant en dépense de 1,5M€ et de 1,7M€ en recette. Elles concernent des biens situés 3 rue Edmée Guillou, 48/50 rue Jean Jaurès, 91-93 rue Mirabeau et 49 rue Lénine. Certaines de ces opérations étaient prévues sur les exercices antérieurs mais ont été décalées dans le temps.

Le programme d'investissement comprend :

- 18,2M€ au titre des opérations majeures : CDN (Centre dramatique national), CMS (centre municipal de santé), participation aux équipements publics de la ZAC Ivry Confluences, soutien au logement social, extension de l'école Anton Makarenko,
- 3,5 M€ au titre des opérations lancées ou engagements de la commune,...
- 6,9M€ au titre des enveloppes,
- 3,6 M€ au titre des projets divers.

Le détail des opérations d'investissement est présenté en annexe.

### ***B) - Les recettes d'investissement***

Elles comprennent :

- des cessions : 3,7M € dont principalement les bien situés rue René Villars pour 1,1M€ et un bien situé rue Raspail pour 0,8M€ ainsi que 1,7M€ relatifs aux biens acquis et revendus au cours du même exercice,
- le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) simulé pour 4,3M€,
- la DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le Département pour 160 000€,
- les taxes d'aménagement pour 1,3M€,
- les amendes de police 300 000€,
- une contribution au titre des maires bâtisseurs pour 600 000€,
- le remboursement par l'établissement Silver Innov C. Foix d'une quote-part de capital d'emprunt dans le cadre du transfert de la plateforme immobilière pour 138 137€,
- les subventions et participations pour les opérations d'investissement pour 6,8M€ dont 4,7M€ pour le Centre dramatique national.

Ces dernières tiennent compte notamment :

- de subventions de l'Etat pour l'informatisation des prêts à la médiathèque,
- des réserves parlementaires pour l'informatisation des prêts à la médiathèque, pour la rénovation de l'orgue de l'église St Pierre St Paul,...
- des subventions de la CAF (caisse d'allocations familiales) pour le centre de loisirs au sein de l'école Rosalind Frankin, les équipements de petite enfance, les maisons de quartier,
- des subventions du Conseil départemental pour les équipements de petite enfance,
- des subventions relatives à la convention régionale de renouvellement urbain,
- les derniers versements au titre du contrat de plan Etat-Région pour l'école Rosa Parks,

- du SYCTOM pour l'acquisition de tables de tri dans le cadre du projet relatif aux bio-déchets,
- des subventions de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), du Conseil régional et du Conseil départemental pour le CDN,...

### ***C) - L'emprunt***

Afin de financer une partie des dépenses d'équipement, il est proposé un recours à l'emprunt à hauteur de 11.2 M€.

\*\*\*\*\*

#### Liste des annexes :

- Annexe 1 - Equilibre financier 2016
- Annexe 2 - Dépenses et recettes de fonctionnement des services 2016
- Annexe 3 - Programme d'investissement 2016
- Annexe 4 - Principales actions en fonctionnement par direction en 2016
- Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
- Budgets réglementaires : ville / chauffage urbain / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho-pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma municipal Le Luxy / (en annexe)

## **FINANCES**

### **Budget primitif 2016**

A1/Budget principal

Programme d'emprunt 2016

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu la délibération du 17 décembre 2015 approuvant les conventions de gestion des compétences transférées entre la ville et l'établissement public territorial 12,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu l'inventaire des besoins locaux, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2016 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

considérant que pour mettre en œuvre les missions de service public artistique et culturel du cinéma, il est nécessaire que le budget principal de la ville participe au financement des actions intégrées dans le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

#### **DELIBERE**

par 35 voix pour et 9 voix contre

**ARTICLE 1** : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2016.

**ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 11 202 855 euros destiné à financer le programme d'équipement 2016 retenu par le conseil municipal.

**ARTICLE 4** : APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **Budget Primitif 2016**

A2/Budget annexe du chauffage urbain

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M4 sur la comptabilité des services publics industriels et commerciaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu le projet du budget primitif 2016 présenté par le Maire,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

#### **DELIBERE**

par 38 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2016, ci-annexé.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **Budget Primitif 2016**

A3/Budget annexe de la restauration municipale

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu le projet du budget primitif 2016 présenté par le Maire,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

#### **DELIBERE**

par 38 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexé.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

**FINANCES**

**Budget Primitif 2016**

A4/Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu le projet du budget primitif 2016 et ses annexes présentés par le Maire,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1** : ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2016, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **Budget Primitif 2016**

A5/Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M22 sur la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu le projet du budget primitif 2016 présenté par le Maire,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

#### **DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE :** ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexé.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

**FINANCES**

**Budget Primitif 2016**

A6/Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M22 sur la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu le projet du budget primitif 2016 présenté par le Maire,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2016, ci-annexé.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **Budget Primitif 2016**

A7/Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M4 sur la comptabilité des services publics industriels et commerciaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 18 février 2016,

vu le projet du budget primitif 2016 et ses annexes présentés par le Maire,

vu le débat en commission moyens du 24 mars 2016,

#### **DELIBERE**

par 38 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1 :** ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2016.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **A8/ Vote des taux de fiscalité directe locale 2016**

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée sur la fiscalité directe locale et les textes régissant la comptabilité publique,

vu le code général des impôts, notamment l'article 1636 B sexies,

vu la loi de finances pour 2016,

vu les bases d'impositions communiquées par les services fiscaux, notamment l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

par 35 voix pour et 9 voix contre

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation.....	20,08 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	33,57 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties .....	52,95 %

**ARTICLE 2** : DIT que les crédits relevant du produit fiscal sont prévus au budget.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016